

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 avril 2024
Salle du conseil**

Procès-verbal

Date de convocation : 11 avril 2024

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, Adjoints ; Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Damien CHARBONNIER

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Le PV du 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Intervention de Mme Graziella HERVÉ et Mr Rodolphe BARIL de GROUPAMA pour présenter les assurances complémentaires solidaires. L'idée de cette mutuelle communale consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à des prix compétitifs. Il s'agit bien d'un dispositif non obligatoire pour les personnes n'ayant pas de mutuelle par l'employeur. Pour que la commune adhère à ce groupement, une convention doit être signée entre la municipalité et Groupama. Une délibération sera à l'ordre du jour au prochain conseil.

1) Charte en faveur d'un développement partagé en énergies renouvelables de Cholet Agglomération : cette charte encadre les projets d'énergies renouvelables de tout type (solaire, éolien, méthanisation, géothermie, ...) et localisés sur le territoire de Cholet Agglomération. Le conseil approuve cette charte.

2) Subvention C.C.A.S 2024, le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 7 000 € au C.C.A.S de Montilliers.

3) Création d'un poste agent de maîtrise, Pour permettre l'avancement de grade d'un agent communal, le conseil municipal valide la création du poste agent de maîtrise. L'ouverture du poste est prévue le 1^{er} juin 2024.

4) Consentement à la cession de droit de bail du magasin d'alimentation, le conseil valide la notification qui doit être apportée sur le bail de location suite au changement de locataire.

5) Convention de maîtrise d'ouvrage SIEML lotissement La Fontaine II, une convention doit être établie entre le SIEML et la commune afin de réaliser les travaux de desserte des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour le lotissement La Fontaine II. La participation à la charge de la commune est estimée à la somme de 18 641,55 € HT. Le conseil accepte de signer la convention.

6) Centre de loisirs des 8/11 ans, à compter du 8 juillet 2024 la commune de LYS-HAUT-LAYON reprend la gestion du centre de loisirs des 8/11 ans.

Une convention financière sur 3 ans du 01/01/2024 au 31/12/2026, avec une participation des communes au prorata du nombre d'heures facturées aux familles. Pour 2024, coût horaire établi à 2,67 €. Pour information, le coût est de 3€ de plus pour les familles hors commune conventionnée selon leur tranche de QF (entre 3,20 € et 4,90 € de l'heure). Le conseil valide la convention.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

♦ **Employés municipaux :** Damien GIRARD est en remplacement d'un agent depuis le 2 avril et jusqu'au 31 mai 2024, en contrat renouvelable.

♦ **Environnement :** Les travaux de la déchèterie située à VIHIERS, commune de LYS-HAUT-LAYON débuteront courant 2025.

Affaires diverses :

- ♦ **Réhabilitation de l'ancienne cantine en M.A.M** : suite à la réunion de conseil du 12 mars dernier sur la faisabilité du projet, une rencontre a eu lieu avec les 4 assistantes maternelles de la Maison des Lucioles pour leur présenter le projet. Après 2 votes, auxquels Mr le Maire n'a pas participé le conseil a validé un loyer modéré à 600 €. Une nouvelle rencontre aura lieu avec la M.A.M pour évoquer la suite du projet.
- ♦ **Commémoration du 8 mai 1945**, rendez-vous à 11h. Allocution, dépôt de gerbe, suivie du verre de l'amitié à la mairie.
- ♦ **Inauguration** de la salle du Club House, le samedi 18 mai à 17h.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 16 mai 2024 à 20h30.